

# RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

## MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la Région gèle le tarif des tranches A à G, pour soutenir le pouvoir d'achat de plus de 50 % des familles franciliennes

## QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

## COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE QUOTIENT FAMILIAL ?

- Transmettez votre quotient familial au lycée (voir démarche au dos de ce document). Pour les modalités de paiement, consultez les documents fournis par votre établissement.

## COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **0,50 € et 4,40 €** au ticket et entre **0,20 € et 3,49 €** pour un forfait annuel.
- La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 98 % en fonction de votre quotient familial).
- Ci-dessous le **prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple + 2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457.50 €	≤ 549.00 €	≤ 732.00 €	A de 0 à 183 €	0.50 €	0.20 €	10.00 € de 56 % à 98 %
≤ 882.50 €	≤ 1 059.00 €	≤ 1 412.00 €	B de 184 à 353 €	1.74 €	1.44 €	
≤ 1 295.00 €	≤ 1 554.00 €	≤ 2 072.00 €	C de 354 à 518 €	1.94 €	1.64 €	
≤ 1 722.50 €	≤ 2 067.00 €	≤ 2 756.00 €	D de 519 à 689 €	2.15 €	1.85 €	
≤ 2 185.00 €	≤ 2 622.00 €	≤ 3 496.00 €	E de 690 à 874 €	2.35 €	2.05 €	
≤ 2 695.00 €	≤ 3 234.00 €	≤ 4 312.00 €	F de 875 à 1 078 €	2.56 €	2.26 €	
≤ 3 332.50 €	≤ 3 999.00 €	≤ 5 332.00 €	G de 1 079 à 1 333 €	2.76 €	2.46 €	
≤ 4 222.50 €	≤ 5 067.00 €	≤ 6 756.00 €	H de 1 334 à 1 689 €	3.30 €	3.00 €	
≤ 5 970.00 €	≤ 7 164.00 €	≤ 9 552.00 €	I de 1 690 à 2 388 €	3.85 €	3.55 €	
> 5 970.00 €	> 7 164.00 €	> 9 552.00 €	J à partir de 2 389 €	4.40 €	4.10 €	

\* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.  
 \*\* Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.